

	<b>COMPTE-RENDU</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 19 DECEMBRE 2017 à 19H00</b>	Page 1 / 9

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 11 Décembre 2017, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

#### **PRÉSENTS**

M. GODOY – Maire

M. DESBLACHES – Mmes HENRY – BERTAULT – M. DALY – Maire-Adjoints

MM. FERDOEL – ALBERT – LALOUETTE – MARTIN – Mmes BERGMANN – DEPAIX – MM. SORAIS – CHARRIER – KLIMCZAK – Mme AUROUX – Conseillers

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR**

M. REMMERIE à Mme HENRY

Mme DUPLESSIS E. à Mme BERTAULT

Mme DUPLESSIS C. à Mme DEPAIX

Mme ASTIER à Mme BERGMANN

**Secrétaire de séance : LALOUETTE Laurent**

- Approbation du compte rendu du 6 Novembre 2017 à l'unanimité.

#### **Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2017.11.07/51 : Contrat avec la société ECR Environnement pour la prestation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie verte entre le Lac Mousseau et le CNPE, pour un montant de 10.000 H.T.

2017.11.07/52 : Contrat pour la prestation de location de matériels sons et lumières pour la saison culturelle 2017/2018 avec la société scène de nuit pour un montant minimum 2.000,00 H.T et un maximum de 10.000,00 H.T.

2017.11.07/53 : Contrat pour la rénovation d'un logement et d'un commerce au 17 rue Marcel Vignaud avec les entreprises PINON – MV AMENAGEMENT- SEGEC- SAUVAGEON – EMPREINTE et LAMBERT pour un montant total du marché de 87.471,17 H.T.

2017.11.17/54 : Bail précaire pour le garage situé au 44 rue Marcel Vignaud en faveur de Mme GAULT et M. PARISOT pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour un loyer mensuel 25 € TTC.

2017.11.09/55 : Mise à disposition du local sis 108 rue du Val de l'Indre en faveur de l'association « Le souffle de la Tortue » tous les jeudis de 10H à 11H30 du 7 décembre 2017 au 29 Novembre 2018 à titre gratuit.

2017.11.13/56 : Bail commercial en faveur de Mme DIEGHI Annabelle concernant le local sis 13 rue des roches à usage de soins esthétiques pour une période de 9 ans à compter du 1/12/2017 pour un loyer mensuel de 511.70 € TTC.

2017.11.13/57 : Bail locatif en faveur de Mme SIARD pour le logement 13 bis rue des roches pour une période de 6 ans à compter du 1/12/2017 pour un loyer mensuel de 400 € TTC.

2017.11.28/58 : Convention de mise à disposition des parcelles ZH 74 – 80 et ZK 108 au profit de M. BOIREAU Dominique pour une durée d'un an à compter du 01/12/2017 à titre gratuit.

2017.11.29/59 : Contrat de prestation pour le feu d'artifice 2018 avec la société SEDI EQUIPEMENTS pour un montant de 17.916,67 € H.T.

2017.11.29/60 : Contrat d'acquisition d'un copieur pour la mairie auprès de la société BMS pour un montant de 6.190,00 € H.T et un contrat de maintenance pour un montant de 1.671,60 H.T/an pour une durée de 5 ans.

2017.12.06/61 : Suppression de la régie d'avances « Programmations Culturelles »

**Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :**

- **Intercommunalité**
  - **Inscription des chemins au PDIPR**

**Intervenant : Francine HENRY**

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire mène actuellement, en collaboration avec les communes concernées, un travail de création et de révision des sentiers de randonnées pédestres des communes de son territoire afin de proposer une nouvelle offre, des liaisons entre les sentiers pédestres et de requalifier les sentiers existants.

Dans cette perspective, il est proposé pour la commune d'Avoine :

- De créer un sentier pédestre de 7 km (boucle)
- De créer une liaison entre les sentiers d'Avoine et de Huismes afin d'offrir la possibilité aux randonneurs de partir en itinérance sur plusieurs journées.

Dans ce but, il convient d'inscrire les chemins empruntés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis simple et favorable, sur l'ensemble du tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- de donner un avis favorable conforme concernant les chemins ruraux inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, à savoir les CR 11 et 12.
- D'accepter, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au PDIPR et au PDESI des parcelles et chemins suivants :

**Sentiers pédestres de Savigny** : parcelle B11, en cours de donation au Conservatoire d'Espaces Naturels (Délibération du conseil municipal 2015.09.14/12 publiée le 23/9/2015)

**Sentier pédestre d'Avoine**

Chemin de remembrement, VC1, CR70, CR69,  
Parcelles ZC 102, ZH46, AM869, ZC34, ZC 35, ZC36, ZC37, ZC 38, ZC 39

**Par liaison pédestre Avoine – Huismes :**

Ex CV2 d'Avoine à Huismes

Reportés sur les cartes annexées.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**

- **Réhabilitation d'un commerce et d'un logement 13 et 13 bis rue des roches – Société PINON Avenant n°1 Lot n°1 Maçonnerie Gros Œuvre**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Le 24 Novembre 2017, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 en faveur de l'entreprise PINON, pour le lot n°1 Maçonnerie Gros œuvre, pour un montant de 1.723,89 € H.T.

Les travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage et objet de l'avenant concernent :

- La réalisation d'un regard EU sous le porche
- La réalisation d'un dallage en béton sous le porche

Le montant initial du marché étant de 40.070,09 € H.T, l'avenant n°1 de 1.723,89 € H.T porte le marché à la somme de 41.793,98 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- **Restructuration du restaurant de l'Atlantide et du logement – Bourdin Villeret Robin Avenant n°1 Maîtrise d'oeuvre**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Le 24 Novembre 2017, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 en faveur de l'entreprise Bourdin Villeret Robin, pour la maîtrise d'œuvre, pour un montant de 3.081,98 € H.T.

Cet avenant a donc pour objet :

- La révision du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le montant initial de ce marché étant de 9.200,00 € H.T, l'avenant n°1 de 3.081,98 € H.T porte le marché à la somme de 12.281,98 € H.T.

Mme AUROUX souligne qu'il est dommage d'avoir un avenant à signer alors que l'on aurait pu le prévoir dès le début. Il lui est rappelé que lors du Conseil Municipal du 18.09.2017, des travaux d'isolation du logement avaient été demandés.

Il serait opportun de prévoir l'isolation des bâtiments pour les futurs chantiers afin de respecter la démarche de développement durable.

Approbation à l'unanimité

- **Aménagement urbain des rues Georges Joubert, Marcel Vignaud et Duguay Trouin – Société GABRIEL Avenant n°1**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Le 7 Décembre 2017, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 en faveur de l'entreprise GABRIEL, pour le lot n°2 Espaces verts, pour un montant de 2.250,00 € H.T.

Cet avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

- le prolongement du réseau d'arrosage sur 42 mètres linéaires.

Le montant initial du marché étant de 21.434,00 € H.T, l'avenant n°1 de 2.250,00 € H.T porte le marché à la somme de 23.684,00 € H.T.

Il est précisé que le chantier ne sera pas terminé avant Noël, mais les trottoirs seront provisoirement accessibles pour les piétons.

Approbation à l'unanimité

- **Aménagement urbain des rues Georges Joubert, Marcel Vignaud et Duguay Trouin – Société TPPL Avenant n°1**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Le 7 Décembre 2017, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 en faveur de l'entreprise TPPL, pour le lot n°1 VRD, pour un montant de 5.624,59 € H.T.

Cet avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

- la reprise de trottoirs avenue des Rouères,
- la modification des travaux pour la réalisation de l'arrêt de bus
- la pose de coussin berlinois rue Duguay Trouin

Le montant initial du marché étant de 222.084,47 € H.T, l'avenant n°1 de 5.624,60 € H.T porte le marché à la somme de 227.709,07 € H.T.

M. SORAIS demande si d'autres opérations sont envisagées sur le territoire de la commune.

M. GODOY signale que ce type de travaux est ponctuel et fonction des projets de voiries. Il précise que lors de la réfection du parking du Lac Lacune projetée en 2018, les trottoirs seront également repris.

Approbation à l'unanimité

- **Frais travaux de rénovation Revêtement de sol 108 rue du Val de l'Indre**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Suite à l'état des lieux de sortie établi en date du 24/07/2017 en faveur de l'APAVE, locataires des locaux situés à Avoine, 108 rue du val de l'Indre, il a été constaté que le revêtement de sol de la salle 2 était endommagé et nécessitait son remplacement.

D'un commun accord, il est proposé :

- Que la commune effectue, dans un premier temps et en son nom, les travaux.  
Après examen de différents devis, il a été retenu la société Lambert pour un montant de 2.761,01 TTC.
- Cette dépense sera impactée dans un second temps à l'APAVE Nord Ouest dont le siège est situé à Cholet, 25 rue Mondement CS 10306, par l'émission d'un titre.

M. FERDOEL demande, en cas d'éventuel avenant, si l'APAVE paiera des frais supplémentaires.

M. DESBLACHES lui indique qu'il n'y aura pas de travaux supplémentaires pour cette rénovation.

Approbation à l'unanimité

- **Voyage scolaire Classe de neige 2018**

**Intervenant : Francine HENRY**

Il est présenté au Conseil le budget établi pour la classe de neige qui aura lieu du 28/01/2018 au 03/02/2018 à Villorcine Haute-Savoie en faveur des élèves de C.M.2 fréquentant l'école Joliot Curie à Avoine.

Le budget total de ce voyage (hébergement et transport) s'élève à 15.310,00 €. Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 50 % du montant total soit 7.655,00 € en faveur de la coopérative scolaire.

Approbation à l'unanimité

- **Attribution d'une aide financière pour la partie théorique du permis de Conduire (code)**

**Intervenant : Francine HENRY**

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'accès à l'emploi, la formation et la mobilité des jeunes.

La Municipalité, consciente de la difficulté d'accès au permis de conduire en raison notamment de son coût, souhaite favoriser l'accès à l'autonomie et à l'insertion des jeunes en facilitant l'accès au permis de conduire.

Cette aide financière expérimentale d'un montant de 150 € s'adressait aux jeunes âgés de 15 à 25 ans domiciliés à Avoine (cf. délibération 2016.12.19/05).

Pour l'année 2017, 15 aides financières ont été attribuées.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler la mise en place de cette aide pour la partie théorique du permis de conduire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Une enveloppe prévisionnelle de 4.000 € sera proposée au Budget Primitif.

M. CHARRIER et M. SORAIS demandent si cette délibération est limitée dans le temps, et si l'enveloppe budgétaire est figée.

M. GODOY précise que cette délibération valide le principe d'attribution de cette aide non limitée dans le temps et qu'un ajustement de l'enveloppe pourra se faire si nécessaire.

Approbation à l'unanimité

- **Bourses aux bacheliers titulaires d'une mention sous forme de chéquiers**

**Intervenant : Francine HENRY**

Le principe d'attribution d'une bourse aux lycéens sous forme d'une remise d'un chéquier Cad'hoc d'une valeur de 50 € pourrait être octroyé à chaque avoinais ou avoinaises ayant obtenu le baccalauréat (toute section confondue) avec mention a été mis en place à titre expérimental pour la session de l'année scolaire 2016-2017 (cf délibération 2016.12.19/06).

Pour l'année 2017, 12 aides ont été attribuées.

Au regard de l'intérêt de ce dispositif qui concourt à féliciter, à encourager voire à valoriser le travail et le résultat de ces lycéens, il est proposé de renouveler le dispositif d'attribution d'un chéquier Cad'hoc à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Les mêmes dispositions sont donc reconduites avec cependant dépôt de la copie du relevé de notes au lieu de la copie du diplôme.

Une enveloppe prévisionnelle de 2.000 € sera proposée au Budget Primitif.

Approbation à l'unanimité

- **Coupon Sports**

**Intervenant : Francine HENRY**

Vu la délibération 2016.12.19/04, durant l'année 2017, il a été proposé la mise à disposition du coupon sport pour les jeunes de 6 à 18 ans, d'une valeur faciale de :

- 20 €/jeune
- 40 €/jeune bénéficiaire de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)

Pour l'année 2017, 60 aides ont été attribuées.

Les mêmes dispositions sont donc reconduites avec cependant modification de l'âge minimum à partir de 3 ans.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler le dispositif des coupons sports à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Une enveloppe prévisionnelle de 2.000 € sera proposée au Budget Primitif.

Approbation à l'unanimité

- **Centres Musicaux ruraux Avenant au protocole d'accord Année 2018**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Vu la délibération en date du 21 Novembre 2016 n°2016.11.21/06 relative à la convention triennale et dans le cadre du protocole d'accord n° 370011COMMU, Monsieur le Maire soumet au Conseil l'avenant relatif aux prestations des Centres Musicaux Ruraux (CMR), pour l'année 2018.

Le tarif heure-année, pour notre Commune, est fixé à 1.869,00 Euros (mille huit cent soixante-neuf euros).

Mme HENRY précise qu'actuellement, la CC-CVL, qui a la compétence éducation musicale dans les écoles primaires, soit met à disposition des intervenants musicaux de l'école de Chinon, soit dédommage à hauteur de 30 € par élèves pour les communes qui ont recours aux CMR. Pour 2018, ce montant s'élèvera à 6.990 € représentant 223 élèves.

Approbation à l'unanimité

- **Personnel**

**Intervenant : Didier GODOY**

- **Ratios « Promus – Promouvables » pour les avancements de grade**

Monsieur le Maire, informe que les dispositions de la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), précise que pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions par cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier de 0% à 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de principe du CT du Centre de Gestion d'Indre et Loire, préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2017 :

- Fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,
- Sur la base des critères retenus suivants :
  - L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
  - La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Approbation à l'unanimité

○ **Tableau des effectifs au 01/01/2018**

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de faire bénéficier des avancements de grade pour deux agents :

- Avancement d'un poste de Brigadier de Police municipale au grade de Brigadier-Chef principal de Police municipale,
- Avancement d'un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Approbation à l'unanimité

○ **Mise en place du régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Suite au décret du 20 mai 2014, le régime indemnitaire a été modifié afin de tenir compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents.

Pour la commune d'Avoine, le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois d'Attachés, Rédacteurs, Educateurs sportifs, Adjoint administratifs, ATSEM, adjoints techniques et agents de maîtrise.

En effet, les arrêtés d'application restent à paraître pour les attachés de conservation du patrimoine et les techniciens.

La filière police est exclue de ce dispositif.

La Commission « finances - personnel » du 5 septembre dernier et le comité technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire du 3 octobre dernier ont émis un avis favorable au projet de mise en place du RIFSEEP qui est proposé.

Le RIFSEEP se compose de 2 parties :

- L'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et l'Expertise appelée IFSE
- Le Complément Indemnitare Annuel appelé CIA

L'objectif est de prendre en compte la place de chaque poste dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes et de susciter l'engagement des collaborateurs.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, sauf celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu (indemnités d'astreinte, de permanence, indemnités de responsabilité de régisseurs).

Je vous rappelle que la Nouvelle Bonification Indiciaire (NB!) non assimilée à une prime est maintenue.

Il est proposé que soient bénéficiaires du RIFSEEP, les agents titulaires et stagiaires et les agents contractuels de droit public à partir du 7<sup>ème</sup> mois de présence en continu.

Les montants individuels sont fixés par l'autorité territoriale par arrêté pour chaque agent dans la limite des plafonds délibérés.

**L'IFSE** (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise)

Une part fixe de l'IFSE est déterminée par la cotation du poste selon 3 critères : encadrement, technicité et sujétions particulières.

Ainsi qu'une part variable selon l'expérience dans plusieurs domaines, les connaissances de l'environnement du poste de travail et le niveau d'expertise dans le poste.

Un réexamen sera réalisé tous les 2 ans ou suite à un changement de poste ou de grade.

Les postes ont été répartis dans des groupes en fonction de l'organigramme et du cadre d'emploi. Il est proposé de fixer les montants maximum annuels suivants :

Catégorie	Groupe	Montant maximum annuel
A	A1 : Attaché territorial	13 200 €
B	B1 : Rédacteur	10 800 €
	B3 : Rédacteur, ETAPS	7 200 €
C	C1 : Agent de maîtrise	6 000 €
	C2 : Adjoint administratif, Adjoint technique et ATSEM	4 800 €

L'IFSE sera versé mensuellement. En cas d'absences pour maladie ordinaire, elle sera réduite de 1/60<sup>ème</sup> par jour d'absence. En cas de longue maladie, longue durée et grave maladie, l'IFSE sera suspendue. Cette modalité sera réévaluée en fonction d'une éventuelle évolution de la législation sur la période de carence.

#### **CIA (Complément Indemnitaire Annuel)**

Il est lié à l'engagement professionnel et la manière de servir selon 3 critères : investissement personnel, qualité relationnelle, ponctualité et assiduité, évalués lors des entretiens professionnels.

Le CIA ne peut pas être supérieur à l'IFSE.

Il est proposé un montant annuel maximum de 1 500 € pour tous les groupes. Le CIA sera versé annuellement en décembre en fonction des résultats de l'année.

En cas d'absence pour maladie de l'agent, le CIA sera diminué selon le nombre de jours d'absence.

**Prise d'effet** à compter du 1/01/2018.

Pour les agents actuellement en poste, la part de l'IFSE correspondra au montant de leur régime indemnitaire mensuel actuel avec prise en compte des absences.

Madame AUROUX précise que par principe elle est contre l'abattement du régime indemnitaire en cas d'absence pour maladie.

Approbation à l'unanimité

- **Culture**

**Intervenant : Michel DALY**

- **Saison Culturelle – Contrats**

- Contrat de cession avec Association Collectif Coqcigrue « MALAKIT » pour la prestation du 13/01/2018 pour un montant de 1.600,00 € TTC.
- Contrat de cession avec Association Le Grand Barbichon Prod « Julien GIRARD » pour la prestation du 13/01/2018 pour un montant de 2.000,00 € TTC.
- Contrat de cession avec Auguri Production « Tim Dup » pour la prestation du 06/04/2018 pour un montant de 2.637,50 € TTC.

Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces dossiers



○ **Subvention Compagnie du Petit Monde – Convention triennale 2018-2019-2020**

Dans le cadre des actions culturelles proposées par la Compagnie du Petit Monde, il est proposé au Conseil de :

- Renouveler la convention pour 3 ans (2018-2019-2020) et détaillée en annexe
- Verser à la Cie du Petit Monde une subvention pour :
  - Le fonctionnement annuel d'un montant de 23.000 € :
    - ✓ Acompte de 19 000 euros au 1er mars de chaque année
    - ✓ Solde de 4 000 euros sur présentation du bilan en fin d'année (bilan artistique, financier)
  - Le Festival Confluences d'un montant de 10.000 € :
    - ✓ Acompte de 7 000 euros au 15 septembre de chaque année
    - ✓ Solde de 3 000 euros sur présentation du bilan du festival Confluences

Approbation à l'unanimité

• **Questions diverses**

M. le Maire fait part des remerciements émis par la Fondation du Patrimoine pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 120 €.

M. CHARRIER renouvelle sa question sur le devenir du Centre équestre.

M. GODOY lui indique que le notaire en charge de la vente se propose de faire une visite du site. La mise à disposition de l'équipement à l'association sera reconduite du 01/01/2018 au 30/08/2018.

M. FERDOEL indique qu'un des repères de crues au niveau de l'ancienne école du Néman s'efface, et sollicite les mesures à prendre.

M. DESBLACHES lui précise que 2 repères de crues au Néman sont identifiés au niveau départemental ; ceux-ci feront l'objet prochainement de la pose de repères officiels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
**Laurent LALOUETTE**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

